

Nom du produit : Station d'appartement électronique

Fabricant : Oventrop GmbH & Co. KG
Paul-Oventrop-Straße 1

Adresse : 59939 Olsberg
GERMANY

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Objet de la déclaration:

Réf	Type
1344030	Échangeur de chaleur à plaques plage de puissance type 1
1344031	Échangeur de chaleur à plaques plage de puissance type 2
1344032	Échangeur de chaleur à plaques plage de puissance type 3
1344050	Échangeur de chaleur à plaques plage de puissance type 1, complètement scellé
1344051	Échangeur de chaleur à plaques plage de puissance type 2, complètement scellé
1344052	Échangeur de chaleur à plaques plage de puissance type 3, complètement scellé

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable:

Directive Machines

DIRECTIVE **2006/42/CE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL | du 17 mai 2006 | relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte)

La conformité du produit décrit ci-dessus avec les dispositions de la (des) Directive(s) appliquée(s) est démontrée par le respect des normes/règlements suivants :

DIN EN ISO 12100:2010 + AC:2013
DIN EN 60204-1:2007 + A1:2009 + AC:2010
DIN EN 60730-1:2017

Compatibilité électromagnétique

DIRECTIVE **2014/30/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL | du 26 février 2014 | relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (refonte)

La conformité du produit décrit ci-dessus avec les dispositions de la (des) Directive(s) appliquée(s) est démontrée par le respect des normes/règlements suivants :

EN 55014-1:2006 + A1:2009 + A2:2011
EN 55014-2:1997 + A1:2001 + A2:2008
EN 61000-3-2:2014
EN 61000-3-3:2013
DIN EN 60730-1:2017

LdSD

DIRECTIVE **2011/65/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL | du 8 juin 2011 | relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques | (refonte)

Directive Équipements sous pression

Ces articles relèvent de l'article 4, paragraphe 3, de la directive Équipements sous pression **2014/68/UE** et sont conçus et fabriqués conformément aux bonnes pratiques techniques.

59939 Olsberg, 06.03.2019

Signé par et au nom de:
Oventrop GmbH & Co. KG

i.V. 
Michael Pehl
Responsable du développement des séries

i.V. 
Dipl.-Ing. Thomas Droste
Chef du groupe développement